

# PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2026



**BNP PARIBAS**  
**WEALTH MANAGEMENT**

La banque  
d'un monde  
qui change

# Préambule

## Principales conditions tarifaires applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2026

Ce document présente la tarification des principaux produits et services offerts par BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg<sup>1</sup>. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter votre Banquier Privé.

**Les changements tarifaires opérés par rapport à l'édition du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sont repérés en rouge.**

## Remarques

- Ce document mentionne les principaux produits et services commercialisés au 1<sup>er</sup> septembre 2026. Les conditions tarifaires pour les produits et services non repris dans le présent document, y compris ceux qui ne sont plus commercialisés mais dont un Client serait encore bénéficiaire, sont disponibles sur simple demande auprès de la Banque.
- BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg se réserve la possibilité de facturer à son coût réel toute opération lui ayant généré un coût spécifique au-delà des services présentés dans cette brochure.
- Les opérations bancaires sont effectuées sous un certain nombre de jours de valeur, exprimés en nombre de jours ouvrables au Luxembourg à partir de la date d'exécution (J).
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg rembourse au Client<sup>2</sup> la commission de distribution qu'elle perçoit des gestionnaires d'OPC détenus sur le compte du Client, dans la limite du montant net perçu par la Banque, ladite commission de distribution correspondant à une partie des frais d'entrée et de gestion que les gestionnaires d'OPC reçoivent des Clients.
- Sauf convention contraire, BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg se réserve le droit de modifier en tout temps ses conditions tarifaires. Les Clients de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg en seront informés préalablement et ce document sera adapté en fonction de ces modifications et tenu à leur disposition.
- Pour une description complète des produits et services de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg, il y a lieu de se référer aux brochures, contrats et conventions spécifiques disponibles sur simple demande.

**Les tarifs de la présente brochure sont indiqués hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et sont exprimés en EUR ou contre-valeur.**

**Ils sont soumis à la TVA selon la législation en vigueur.**

**Les Clients résidant hors de l'Union européenne ne sont pas assujettis à la TVA ; en cas de changement de résidence, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel afin de connaître votre future situation.**

1 Les produits et services sont à destination des Clients BNP Paribas Wealth Management et des Clients BGL BNP Paribas Banque Privée au Luxembourg (hors Clientèle servie au département External Wealth Managers).

2 Non-applicable pour le Service d'Exécution et les fonds d'investissement de type Private Equity.

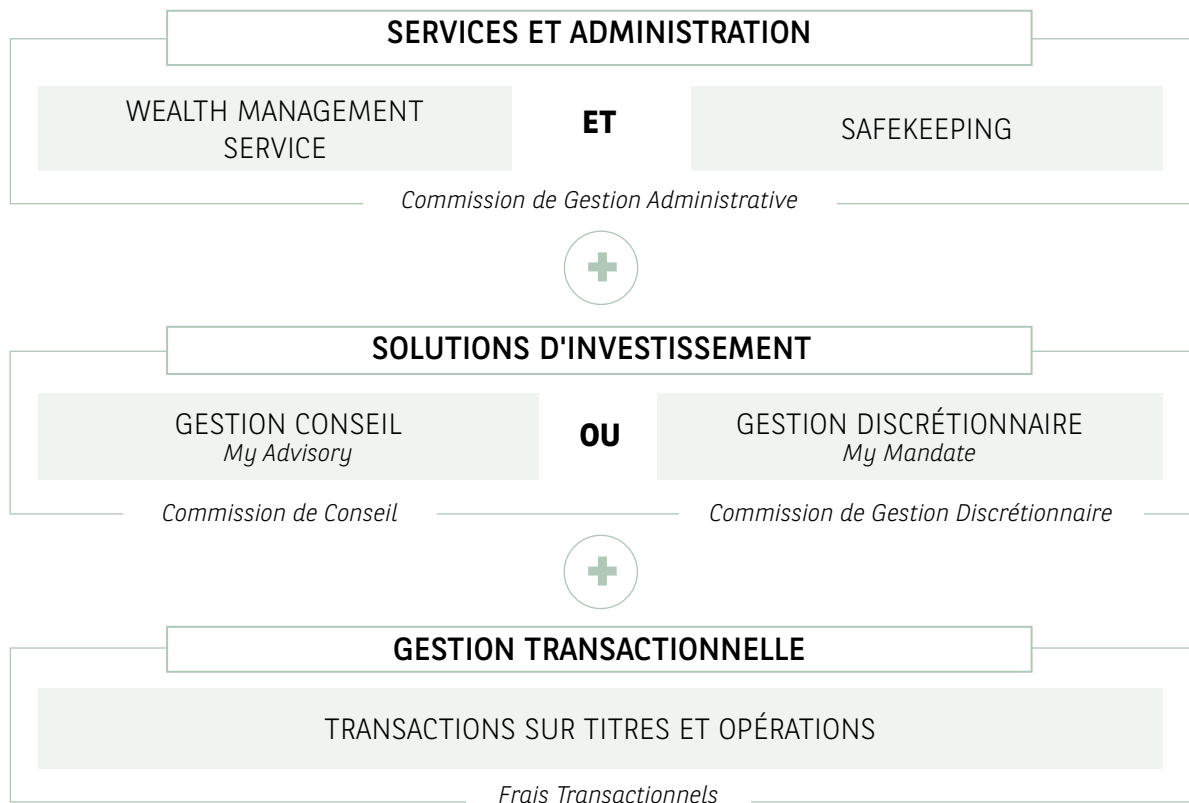
# Sommaire

<b>Structure Tarifaire</b>	<b>4</b>
<b>Services et Administration</b>	<b>5</b>
<b>My Advisory - Gestion Conseil</b>	<b>7</b>
My Advisory ESSENTIAL	7
My Advisory PARTNER	7
<b>My Mandate - Gestion Discretionnaire</b>	<b>8</b>
My Mandate SMART	8
My Mandate CLASSIC PROFILED	10
My Mandate CLASSIC FLEXIBLE	11
My Mandate CRYSTAL	12
<b>Service d'Exécution</b>	<b>13</b>
<b>Informations Complémentaires</b>	<b>14</b>
<b>Transactions sur Options</b>	<b>17</b>
<b>Opérations de Change &amp; Marché Scriptural</b>	<b>17</b>
<b>Métaux Précieux Physiques</b>	<b>17</b>
<b>Solutions de Financement</b>	<b>18</b>
<b>Gestion des Liquidités</b>	<b>19</b>
<b>Virements</b>	<b>20</b>
<b>Cartes Bancaires et Paiements</b>	<b>21</b>
<b>Autres Frais</b>	<b>23</b>

# Structure Tarifaire

En trois composantes, la structure tarifaire reprend les principaux éléments qui constituent votre tarification.

- **Services et Administration** : regroupe les services mis à votre disposition pour vous offrir d'une part un accompagnement et une expérience Client individualisée (Wealth Management Service) et d'autre part, la conservation et la surveillance de titres qui vous assurent un suivi permanent de vos actifs au sein de notre Banque (Safekeeping).
- **Solutions d'Investissement** : le deuxième pilier correspond à l'offre à laquelle vous avez souscrit : l'offre de gestion discrétionnaire ou l'offre de conseil.
- **Gestion Transactionnelle** : couvre l'ensemble des opérations nécessaires à la bonne exécution de vos transactions.



## Tarifification par Tranches d'Actifs

La notion de tranche d'actifs<sup>1</sup> a pour objectif d'offrir prédictibilité et transparence sur nos principes de tarification.

Par une présentation en 8 tranches (tableau ci-dessous), nous vous indiquons le niveau de tarification de référence pour un montant d'actifs équivalent.

Le taux accordé s'applique à l'ensemble de vos actifs et reste constant jusqu'à sa révision<sup>2</sup>, typiquement associée à une évolution structurelle de vos actifs ou de vos services.

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
-------------------	--------------	------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	-------------------	----------------

<sup>1</sup> La notion d' "Actifs" correspond à l'ensemble de vos avoirs financiers en compte au sein de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg, sous forme de titres et de liquidités.

<sup>2</sup> En cas de changement de taux, toute tarification révisée ne pourra pas être appliquée avec effet rétroactif.

# Services et Administration

Le Wealth Management Service et le Safekeeping regroupent un ensemble de services mis à votre disposition quel que soit votre choix d'offre de gestion.

## Wealth Management Service

### ■ UNE ÉQUIPE D'EXPERTS

Pour vous accompagner dans la gestion de vos actifs, une équipe de spécialistes multidisciplinaires vous conseille et vous aide à développer votre patrimoine. De plus, vous bénéficiez au travers de votre Banquier Privé d'un accès à l'expertise du Groupe en termes notamment de corporate finance et d'asset management.

### ■ INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Un accompagnement dédié avec une équipe de spécialistes de la finance responsable qui vous guideront au travers d'une large gamme de solutions vous permettant d'intégrer une dimension responsable au sein de votre stratégie d'investissement.

### ■ ACCÈS PRIVATE EQUITY

Bénéficiez de notre équipe d'experts en Private Equity & Private Real Estate<sup>1</sup> et accédez à une gamme étendue d'opportunités d'investissement exclusives parmi les fonds de Private Equity sourcée auprès de gestionnaires de renommée mondiale.

### ■ EXPERTISE CRÉDIT

Une équipe de spécialistes à l'écoute de vos besoins de financement. Grâce à une gamme étendue de formules de financement (crédits Lombard multi-devises, crédits hypothécaires ou encore crédits structurés), accédez à des solutions sur mesure pour réaliser vos projets ou introduire un effet de levier dans vos portefeuilles d'investissement.

### ■ WEALTH PLANNING

En complément de vos conseils juridiques et fiscaux, nos experts vous assistent dans l'analyse de vos objectifs et de vos contraintes. Ils vous apportent leur expertise en matière d'organisation du patrimoine, d'évolutions réglementaires et de leurs impacts, mais aussi de régimes matrimoniaux, donations et successions dans un contexte international<sup>2</sup>.

### ■ PRIVILÈGES DES CLIENTS WEALTH MANAGEMENT

Profitez des événements, webinars ou podcasts incluant notre analyse des marchés financiers, notre stratégie d'investissement, ou d'autres rencontres culturelles, d'inspiration sociétales ou sportives.

### ■ STRATEGIC-A

Découvrez **Strategic-A**<sup>3</sup> une solution d'analyse sur mesure en allocation stratégique d'actifs afin d'optimiser l'allocation de votre patrimoine.

### ■ MYWEALTH

Suivez l'évolution de votre portefeuille à tout moment sur votre application *myWealth*<sup>4</sup>, profitez de sa messagerie sécurisée, passez vos ordres de bourse et réalisez vos virements internationaux sur votre mobile.

### ■ OUTILS DE CONSOLIDATION

Avec **Wealth Aggregator** disposez d'une vision claire et précise de l'intégralité de votre patrimoine financier et non-financier accessible à tout moment dans votre application *myWealth*.

### ■ UNE CARTE DE CRÉDIT SUR-MESURE

Votre carte de crédit parfaitement adaptée à votre utilisation (Service de conciergerie, Home Emergency, Assurances, ...). Disposez de plusieurs catégories de carte et choisissez celle qui correspond le mieux à vos besoins. Deux cartes<sup>5</sup> de votre choix sont incluses dans le Wealth Management Service.

### ■ RAPPORT FISCAL

Nous vous fournissons les documents nécessaires pour vous aider dans vos déclarations fiscales en tenant compte de votre situation et des particularités fiscales de votre pays de résidence<sup>6</sup>.

1 Sujet à critères d'éligibilité.

2 Le service du Wealth Planning est réservé aux Clients avec plus de 5 000 000 EUR d'actifs sous gestion au sein de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg.

3 Strategic-A est réservé aux Clients avec plus de 5 000 000 EUR d'actifs sous gestion au sein de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg.

4 Les Clients BGL BNP Paribas Banque Privée au Luxembourg disposent de l'application Web Banking.

5 Choix des cartes de paiement soumis à critères d'éligibilité.

6 Les pays concernés sont : le Luxembourg (en langue FR), les Pays-Bas (en langue NL), la France (en langue FR), la Belgique (en langues FR et NL), l'Allemagne (en langue DE), l'Espagne (en langue ES) et l'Italie (en langue IT). Rapport fiscal générique pour toutes les Personnes Morales ainsi que les Clients qui ne sont pas résidents dans un des pays cités.

## Safekeeping (Gestion et Conservation de Titres)

### ■ CONSERVATION, SURVEILLANCE ET SUIVI DES ACTIFS

Nos équipes sont en charge de la surveillance et du suivi des risques de vos actifs ainsi que du traitement de vos opérations sur titres.

### ■ SUIVI DES PERFORMANCES ET DES COÛTS

Disposez d'un rapport précis sur les performances, risques ou coûts associés à votre portefeuille.

### ■ SUIVI CONTINU DU RISQUE

Bénéficiez du reporting trimestriel et suivez l'adéquation de votre portefeuille au profil de risque défini. Nos équipes suivent les évolutions des marchés et vous alertent en cas de risque avéré.

## Commission de Gestion Administrative

La commission de gestion administrative s'applique à tous les Clients quelle que soit la solution d'investissement souscrite. Elle comprend l'ensemble des services associés au Wealth Management Service et au Safekeeping. Exprimée en un pourcentage annuel, elle est calculée et payable trimestriellement.

### Commission de Gestion Administrative<sup>1</sup>

(Minimum : 1 000 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
<b>Commission de Gestion Administrative</b>	0,50 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %	0,25 %	0,20 %	0,15 %	0,10 %

<sup>1</sup> Les services couverts ainsi que les modalités de calcul de la Commission de Gestion Administrative sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » à la page 14.

# My Advisory - Gestion Conseil

## My Advisory ESSENTIAL<sup>1</sup>

### Commission de Conseil<sup>2</sup> :

(Minimum : 1 000 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
My Advisory ESSENTIAL	0,60 %	0,60 %	0,50 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %	0,20 %	0,20 %

## My Advisory PARTNER<sup>3</sup>

### Commission de Conseil<sup>2</sup> :

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
My Advisory PARTNER	-	-	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %

### Frais de transactions sur titres<sup>4</sup> (par transaction) :

	Achats ou Ventes	Achats ou Ventes	Minimum
	My Advisory ESSENTIAL	My Advisory PARTNER	
<b>Obligations</b>	1,10 %	0,60 %	100 EUR
<b>Actions</b>	1,50 %	0,90 %	100 EUR
<b>Fonds<sup>5</sup></b>			
Monétaires	0,50 %	0,30 %	100 EUR
Obligataires	1,00 %	0,60 %	100 EUR
Actions	1,50 %	0,90 %	100 EUR
Divers	1,50 %	0,90 % - 1,50 % <sup>6</sup>	250 EUR
<b>Produits Structurés</b>			
Marché primaire < 3 mois	0,50 % - 5,00%	0,50 % - 5,00%	-
Marché secondaire	0,50 % - 2,00 % <sup>7</sup>	0,50 % - 2,00 % <sup>7</sup>	100 EUR

1 La Gestion Conseil My Advisory ESSENTIAL est décrite dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

2 Les services couverts ainsi que les modalités de calcul de la Commission de Conseil sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » à la page 14.

3 La Gestion Conseil My Advisory PARTNER est décrite dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

4 Cette grille de tarification transactionnelle est d'application dès la signature d'un contrat de Gestion Conseil. En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

5 Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

6 Applicable lorsque les modalités de souscription / remboursement du fonds nécessitent un traitement opérationnel spécifique (notamment manuel).

7 En fonction du sous-jacent, de la typologie de l'investissement et de la durée résiduelle.

# My Mandate - Gestion Discrétionnaire

## Profils de risque MiFID et politiques de gestion

La tarification des mandats de gestion discrétionnaire - **My Mandate** est liée à la politique de gestion sélectionnée par le Client ainsi que son profil de risque.

### My Mandate SMART<sup>1</sup>

#### SMART GLOBAL INCOME (EUR / USD<sup>2</sup>)

##### Commission de Gestion Discrétionnaire<sup>3</sup> :

(Minimum : 7 750 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
<b>Global Income 1</b> 20% Equities	All-In	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	Performance All-In	0,90 %	0,60 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %
<b>Global Income 2</b> 40% Equities	All-In	1,50 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,60 %
	Performance All-In	0,90 %	0,60 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %
<b>Global Income 3</b> 60% Equities	All-In	1,70 %	1,40 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %
	Performance All-In	1,10 %	0,80 %	0,50 %	0,45 %	0,40 %
<b>Global Income 4</b> 80% Equities	All-In	1,70 %	1,40 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %
	Performance All-In	1,10 %	0,80 %	0,50 %	0,45 %	0,40 %

#### SMART FIXED INCOME (EUR / USD / GBP<sup>2</sup>)

##### Commission de Gestion Discrétionnaire<sup>3</sup> :

(Minimum : 4 000 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
<b>Core</b>	All-In	0,60 %	0,55 %	0,45 %	0,40 %	0,30 %
<b>Higher Income</b>	All-In	0,65 %	0,60 %	0,50 %	0,40 %	0,35 %

##### Specific Allocation

Tarification sur demande

1 Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* SMART sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

2 L'investissement dans une autre devise est soumis à l'accord de la Banque.

3 Les services couverts ainsi que les modalités de calcul de la Commission de Gestion Discrétionnaire ainsi que de la Prime de Performance sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » à la page 15.

**SMART ASSET ALLOCATION (EUR / USD<sup>1</sup>)****Commission de Gestion Discrétionnaire<sup>2</sup> :**

(Minimum : 7 750 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
<b>Asset Allocation 10</b>	All-In	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	Performance All-In	1,10 %	0,85 %	0,60 %	0,40 %	0,30 %
<b>Asset Allocation 20</b>	All-In	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	Performance All-In	1,10 %	0,85 %	0,60 %	0,40 %	0,30 %
<b>Asset Allocation 30</b>	All-In	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	Performance All-In	1,10 %	0,85 %	0,60 %	0,40 %	0,30 %
<b>Asset Allocation 45</b>	All-In	1,50 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,60 %
	Performance All-In	1,10 %	0,80 %	0,50 %	0,40 %	0,30 %
<b>Asset Allocation 55</b>	All-In	1,50 %	1,20 %	0,95 %	0,70 %	0,60 %
	Performance All-In	1,10 %	0,80 %	0,50 %	0,40 %	0,30 %
<b>Asset Allocation 65</b>	All-In	1,70 %	1,40 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %
	Performance All-In	1,10 %	0,80 %	0,50 %	0,40 %	0,30 %
<b>Asset Allocation 80</b>	All-In	1,70 %	1,40 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %
	Performance All-In	1,10 %	0,80 %	0,50 %	0,40 %	0,30 %
<b>Asset Allocation Specific</b>		Tarification sur demande				

**Frais de transactions sur titres<sup>3</sup> :**

	All-In <sup>4,5</sup>	Performance All-In <sup>4,5</sup>
<b>Frais de transactions sur titres</b>	Inclus dans la commission de Gestion Discrétionnaire.	Inclus dans la commission de Gestion Discrétionnaire.
<b>Prime de Performance</b>	-	10%

1 L'investissement dans une autre devise est soumis à l'accord de la Banque.

2 Les services couverts ainsi que les modalités de calcul de la Commission de Gestion Discrétionnaire ainsi que la Prime de Performance sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » à la page 15.

3 La tarification transactionnelle est d'application dès la signature d'un contrat de Gestion Discrétionnaire. En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

4 Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

5 Hors produits structurés, opérations de change & marché scriptural et fonds semi-liquides (Evergreen).

# My Mandate CLASSIC PROFILED (EUR<sup>1</sup>)<sup>2</sup>

## DIRECT LINES & FUNDS

### Commission de Gestion Discretionnaire<sup>3</sup> :

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
<b>Bonds<sup>4</sup></b>	All-In	0,75 %	0,70 %	0,60 %	0,55 %	0,45 %	0,40 %	0,30 %
<b>Conservative</b>	All-In	1,40 %	1,25 %	1,05 %	0,85 %	0,65 %	0,50 %	0,45 %
	Performance All-In	1,20 %	1,05 %	0,85 %	0,60 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %
<b>Balanced</b>	All-In	1,70 %	1,55 %	1,30 %	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	Performance All-In	1,30 %	1,15 %	0,90 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
<b>Dynamic</b>	All-In	1,80 %	1,60 %	1,35 %	1,10 %	0,85 %	0,65 %	0,55 %
	Performance All-In	1,30 %	1,15 %	0,90 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
<b>Equities<sup>5</sup></b>	All-In	2,00 %	1,80 %	1,50 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,60 %
	Performance All-In	1,30 %	1,15 %	0,90 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %

## FUNDS HARMONY

### Commission de Gestion Discretionnaire<sup>3</sup> :

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
<b>Conservative</b>	All-In	1,40 %	1,25 %	1,05 %	0,85 %	0,65 %	0,50 %	0,45 %
	Performance All-In	1,20 %	1,05 %	0,85 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
<b>Balanced</b>	All-In	1,70 %	1,55 %	1,30 %	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	Performance All-In	1,30 %	1,15 %	0,90 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
<b>Dynamic</b>	All-In	1,80 %	1,60 %	1,35 %	1,10 %	0,85 %	0,65 %	0,55 %
	Performance All-In	1,30 %	1,15 %	0,90 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %

1 USD disponible sur certains mandats, l'investissement dans une autre devise que l'Euro est soumis à l'accord de la Banque.

2 Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* CLASSIC PROFILED sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

3 Les services couverts ainsi que les modalités de calcul de la Commission de Gestion Discretionnaire ainsi que la Prime de Performance sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » à la page 15.

4 Accessibles en lignes directes à partir de 5 000 000 EUR/USD.

5 Accessibles en lignes directes à partir de 3 000 000 EUR/USD.

## HARMONY PLUS

### Commission de Gestion Discretionnaire<sup>1</sup> :

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
Conservative	All-In	1,40 %	1,25 %	1,05 %	0,85 %	0,65 %	0,50 %	0,45 %
	Performance All-In	1,20 %	1,05 %	0,85 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
Balanced	All-In	1,70 %	1,55 %	1,30 %	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	Performance All-In	1,30 %	1,15 %	0,90 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
Dynamic	All-In	1,80 %	1,60 %	1,35 %	1,10 %	0,85 %	0,65 %	0,55 %
	Performance All-In	1,30 %	1,10 %	0,90 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
Equities	All-In	2,00 %	1,80 %	1,50 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,60 %
	Performance All-In	1,30 %	1,10 %	0,90 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %

## My Mandate CLASSIC FLEXIBLE<sup>2</sup> (EUR)

### Commission de Gestion Discretionnaire<sup>1</sup> :

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
Flexible 100	All-In	1,90 %	1,70 %	1,40 %	1,10 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	Performance All-In	1,30 %	0,90 %	0,70 %	0,50 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %

### Frais de transactions sur titres<sup>3</sup> :

	All-in <sup>4,5</sup>	Performance All-in <sup>4,5</sup>
Frais de transactions sur titres	Inclus dans la commission de Gestion Discretionnaire.	Inclus dans la commission de Gestion Discretionnaire.
Prime de Performance	-	10%

1 Les services couverts ainsi que les modalités de calcul de la Commission de Gestion Discretionnaire ainsi que de la Prime de Performance sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » à la page 15.

2 Les mandats en gestion discretionnaire *My Mandate* CLASSIC FLEXIBLE sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

3 La tarification transactionnelle est d'application dès la signature d'un contrat de Gestion Discretionnaire. En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

4 Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

5 Hors produits structurés, opérations de change & marché scriptural et fonds semi-liquides (Evergreen).

# My Mandate CRYSTAL<sup>1</sup>

My Mandate Crystal offre un accès aux services de la gestion discrétionnaire via un assemblage personnalisé d'un ou plusieurs compartiments du fonds PMS (Portfolio Management Solutions<sup>2</sup>) disponible en euros et / ou dollars. Il est accessible à partir d'un minimum de 250 000 EUR / USD de capacité financière au sein de BGL BNP Paribas et d'un minimum de 50 000 EUR / USD par compartiment.

<b>Commission de Gestion Discrétionnaire :</b>	0% - minimum : 0 EUR / USD par trimestre.
<b>Commission de Gestion Administrative :</b>	0% - minimum : 0 EUR / USD par trimestre.
<b>Frais de souscription, rachat, conversion :</b>	0% - minimum : 0 EUR / USD par transaction.

D'autres coûts liés au fonctionnement des stratégies d'investissement sont par ailleurs prélevés directement au sein de la / des stratégie(s) utilisé(es). Pour obtenir le détail des frais des stratégies utilisées, nous vous invitons à consulter le prospectus du/des fond(s) correspondant(s) et les Key Investor Information Documents (KIID) directement disponibles sur le site <https://www.bgl.lu/fr/documents-officiels/kiid.html>.

Dans le cadre de My Mandate Crystal, la Banque ne prélève **pas de frais de transactions (souscription, rachat, conversion)**<sup>3</sup> sur les stratégies d'investissement utilisées.

Les prestations liées à ces commissions (voir « Informations Complémentaires » à la page 15) sont couvertes par les commissions de gestion prélevées directement au sein des compartiments PMS<sup>2</sup> ou d'autres instruments financiers.

Les tranches d'actifs ne s'appliquent pas à la tarification My Mandate Crystal.

## CRYSTAL

### Commission PMS Crystal :

		Standard	Part privilège <sup>4</sup>
PMS Bonds	EUR	0,75 %	
PMS Bonds	USD	0,85 %	
PMS Yield Opportunity	EUR	0,95 %	
PMS Conservative	EUR	1,55 %	0,60 %
PMS Conservative Harmony	EUR	0,80 %	0,50 %
PMS Conservative	USD	1,55 %	0,60 %
PMS Flexible 30	EUR	1,70 %	
PMS Alti-Select	EUR	1,35 %	
PMS Alti-Select	USD	1,35 %	
PMS Balanced	EUR	1,75 %	0,70 %
PMS Balanced Harmony	EUR	1,00 %	0,60 %
PMS Balanced	USD	1,75 %	0,70 %
PMS Flexible 60	EUR	1,80 %	
PMS Dynamic	EUR	1,95 %	0,80 %
PMS Dynamic Harmony Plus	EUR	1,20 %	0,80 %
PMS Flexible 100	EUR	1,90 %	0,70 %
PMS Equity Premium	EUR	2,10 %	0,90 %
PMS Equity Premium	USD	2,10 %	

1 Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* CRYSTAL sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

2 Portfolio Management Solutions est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois. Un OPC consiste en un véhicule juridique détenu en commun par plusieurs investisseurs, ayant vocation à détenir et gérer un portefeuille d'actifs et / ou instruments financiers et dont la gestion est confiée à un professionnel agréé et / ou reconnu.

3 La tarification transactionnelle est d'application dès la signature d'un contrat de Gestion Discrétionnaire. En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

4 Accessible à partir de 5 000 000 EUR ou équivalent.

# Service d'Exécution

Le Service d'Exécution est d'application par défaut lorsque le compte n'est pas couvert par un mandat discrétionnaire *My Mandate*, par une Gestion Conseil *My Advisory PARTNER* ou *My Advisory ESSENTIAL*.

La Commission de Conservation et Administration couvre la Commission de Gestion Administrative.

## Commission de Conservation et Administration<sup>1</sup> :

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
<b>Commission de Conservation et Administration</b>	0,70 %	0,60 %	0,50 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %	0,20 %	0,15%

## Frais de transactions sur titres (par transaction) :

	Achats ou Ventes		Minimum
	Manuel	Électronique <sup>2</sup>	
<b>Obligations</b>	1,10 %	0,55 %	100 EUR
<b>Actions</b>	1,50 %	0,75 %	100 EUR
<b>Fonds<sup>3</sup></b>			
Monétaires	0,50 %	0,25 %	100 EUR
Obligataires	1,00 %	0,50 %	100 EUR
Actions	1,50 %	0,75 %	100 EUR
Divers	1,50 %	0,75 %	250 EUR
<b>Produits Structurés</b>	<b>Manuel</b>		
Marché primaire < 3 mois	0,50 % - 5,00%		-
Marché secondaire	0,50 % - 2,00 % <sup>4</sup>		100 EUR

1 Les services couverts ainsi que les modalités de calcul de la Commission de Conservation et Administration sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » à la page 16.

2 Applicable pour les valeurs ouvertes et pour les transactions d'une valeur inférieure à 1 000 000 EUR.

3 Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

4 En fonction du sous-jacent, de la typologie de l'investissement et de la durée résiduelle.

# Informations Complémentaires

## Commission de Gestion Administrative

(Applicable pour les mandats de Gestion Discrétionnaire *My Mandate* et de Gestion Conseil *My Advisory*).

La Commission de Gestion Administrative est exprimée en un pourcentage annuel. Elle est calculée et payable trimestriellement. Elle correspond à un pourcentage de la valorisation totale de tous les actifs en compte au dernier jour du trimestre civil précédent. Elle est payable par anticipation en début de période et est due pour toute période entamée.

La Commission de Gestion Administrative est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

La Commission de Gestion Administrative couvre les services décrits en page 5 et 6 de ce document, complétés par l'information qui suit :

- la conservation, la surveillance et le suivi (en ce compris l'encaissement des fruits, revenus, dividendes, coupons, rente et le cas échéant, du capital) des actifs ;
- la définition, le suivi et la revue du profil d'investisseur conformément aux obligations réglementaires en vigueur ;
- la simulation et vérification avant chaque transaction de l'adéquation de celle-ci avec le profil de risque défini et la structure du portefeuille ;
- la simulation des coûts et impacts sur la performance avant chaque transaction ;
- l'accès et recommandation systématique des parts de fonds d'investissement présentant les frais de gestion et administratifs les plus faibles. Dans ce contexte, BNP Paribas Wealth Management rembourse au Client la commission de distribution qu'elle perçoit des gestionnaires d'OPC détenus sur le compte du Client, dans la limite du montant net perçu par la Banque, ladite commission de distribution correspondant à une partie des frais d'entrée et de gestion que les gestionnaires d'OPC reçoivent des Clients ;
- une synthèse annuelle de l'ensemble des frais et charges liés aux transactions, à la gestion et à l'administration du portefeuille ;
- les frais d'envoi de courrier ;
- l'offre digitale *myWealth*, disponible en version web et mobile (iOS et Android) ;
- les compte(s) courant(s) « OptiFlex », compte(s) de placement « Private Invest » et « Call Account 100 » et les comptes multi-devises ;
- l'accès direct aux informations financières, publications et analyses du métier Wealth Management ;
- l'accès aux autres compétences du métier Wealth Management dans les domaines suivants : ingénierie patrimoniale et financière, financement, assurance, immobilier, philanthropie.

## Commission de Conseil

(Applicable pour les Gestions Conseil *My Advisory*)

La Commission de Conseil est exprimée en un pourcentage annuel. Elle est calculée et payable trimestriellement. Elle correspond à un pourcentage de la valorisation totale de tous les actifs en compte au dernier jour du trimestre civil précédent. Elle est payable par anticipation en début de période et est due pour toute période entamée.

La Commission de Conseil ne couvre pas les frais de transactions sur titres.

La Commission de Conseil est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

La Commission de Conseil couvre les services suivants :

- l'exécution de la mission de conseil selon la politique d'investissement définie par la Banque (ce conseil porte sur l'ensemble des instruments financiers et classes d'actifs) ;
- la sélection et suivi de l'univers des fonds d'investissement (suivi des sociétés et équipes de gestion, des gérants individuels, de la cohérence et de la persistance de la philosophie de gestion et de la performance) par une équipe d'analystes dédiée ;
- les contacts privilégiés et réguliers avec votre conseiller en investissement, selon la fréquence convenue et conformément aux modalités contractuelles selon le type de Gestion Conseil *My Advisory* (*My Advisory PARTNER* et *My Advisory ESSENTIAL*) ;
- l'analyse des besoins et la formulation d'une proposition d'investissement en ligne avec le profil d'investisseur défini.

## Commission de Gestion Discrétionnaire

(Applicable pour la Gestion Discrétionnaire *My Mandate*)

La Commission de Gestion Discrétionnaire est exprimée en un pourcentage annuel. Elle est calculée et payable trimestriellement. Elle correspond à un pourcentage de la valorisation totale de tous les actifs en compte au dernier jour du trimestre civil précédent. Elle est payable par anticipation en début de période et est due pour toute période entamée.

La Commission de Gestion Discrétionnaire inclut les frais de transactions sur titres pour les formules « All-In » et « Performance All-In »<sup>1</sup>.

La Commission de Gestion Discrétionnaire est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

La Commission de Gestion Discrétionnaire couvre les services suivants :

- l'exécution de la mission de gestion discrétionnaire selon la politique d'investissement définie par la Banque ;
- la sélection et suivi de l'univers des fonds d'investissement (suivi des sociétés et équipes de gestion, des gérants individuels, de la cohérence et de la persistance de la philosophie de gestion et de la performance) par une équipe d'analystes dédiée ;
- les contacts privilégiés et réguliers avec votre Banquier Privé ;
- l'analyse des besoins et la formulation d'une proposition d'investissement en ligne avec le profil d'investisseur défini.

## Prime de Performance

(Applicable pour la Gestion Discrétionnaire *My Mandate*)

### Définition de la prime de performance

Au terme de l'année calendaire et en cas d'évolution positive du rendement (capital + revenus) des actifs en gestion discrétionnaire (ci-après « la performance »), une prime de performance annuelle est due par le Client à la Banque au titre des performances de sa gestion discrétionnaire pour l'année écoulée. La prime de performance est due le premier janvier de l'année suivante.

Cette prime est calculée dans la devise de référence du mandat et par rapport à l'évolution positive de la performance des actifs. L'évolution de la valeur financière du portefeuille sera ajustée pour tenir compte d'éventuels flux externes, apports ou retraits de fonds, effectués en cours d'année. En cas de performance négative ou nulle des actifs par rapport à la situation initiale de début de période, aucune prime de performance ne sera constatée.

En cas de retrait total des actifs du compte en gestion discrétionnaire et notamment en cas de clôture du compte ou de la résiliation du mandat en cours d'année, une prime de performance sera due et calculée sur base de la performance des actifs à cette date.

L'année de la signature du mandat, la période de référence pour le calcul de la prime de performance commence à la date de signature de celui-ci et se termine au terme de l'année calendaire.

Pour les mandats accordés au-delà du 30 septembre, aucune prime de performance n'est calculée pour l'année calendaire en cours. Néanmoins, durant cette même période, les conditions tarifaires appliquées seront celles relatives à un mandat de Gestion Discrétionnaire « Standard », notamment concernant les conditions applicables aux opérations d'achat et de vente d'instruments financiers.

La prime de performance correspond à un pourcentage de la performance totale constatée pour la période.

La prime de performance est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

### Modalités de calcul de la performance

La règle utilisée par la Banque pour calculer la performance du portefeuille est une méthode tenant compte des apports / retraits de fonds sur le compte en gestion discrétionnaire de la part du Client en permettant de les neutraliser pour le calcul de la performance de la gestion (évolution des actifs en capital et / ou revenus).

La période de référence est scindée en sous-périodes dès qu'un apport ou retrait de fonds initié par le Client est réalisé.

Une performance sera calculée pour chaque sous-période. Cette performance correspond, pour chaque sous-période, à la valeur finale des actifs gérés, en ce compris les évolutions de capital et les revenus générés, moins la valeur initiale des actifs gérés divisé par la valeur initiale des actifs gérés.

C'est le chainage géométrique de toutes les performances ainsi calculées qui définira la performance de la gestion discrétionnaire des actifs sur la période de référence.

La performance du portefeuille est ainsi calculée nette des commissions et frais prélevés dans le cadre de l'exécution du mandat pendant la période de référence.

<sup>1</sup> Hors produits structurés, opérations de change & marché scriptural et fonds semi-liquides (Evergreen).

## Commission de Conservation et Administration

(Applicable pour le Service d'Exécution)

La Commission de Conservation et Administration est exprimée en un pourcentage annuel. Elle est calculée et payable trimestriellement. Elle correspond à un pourcentage de la valorisation totale de tous les actifs en compte au dernier jour du trimestre civil précédent. Elle est payable par anticipation en début de période et est due pour toute période entamée.

La Commission de Conservation et Administration ne couvre pas les frais de transactions sur titres.

La Commission de Conservation et Administration est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

La Commission de Conservation et Administration couvre la Commission de Gestion Administrative.

Elle couvre les services suivants :

- l'accès à la plateforme d'exécution pour le traitement de vos ordres sur instruments financiers ;
- les informations financières générales à l'exclusion du conseil personnalisé ;
- la conservation, la surveillance et le suivi (en ce compris l'encaissement des fruits, revenus, dividendes, coupons, rente et, le cas échéant, du capital) des actifs ;
- les frais d'envoi de courrier ;
- l'offre digitale *myWealth*, disponible en version web et mobile (iOS et Android) ;
- les compte(s) courant(s) « OptiFlex », compte(s) de placement « Private Invest » et « Call Account 100 » et les comptes multi-devises ;
- les services dédiés à la gestion courante de votre compte selon les conditions préférentielles du métier Wealth Management.

# Transactions sur Options

(hors transactions sur actions, obligations et fonds)

<b>Options</b>	<b>1,10 EUR / USD par contrat + 2% du montant de la prime</b>
Date valeur achat	J
Date valeur à la vente	J+3 JOB <sup>1</sup>
Minimum	25 EUR

## Opérations de Change & Marché Scriptural<sup>2</sup>

Les Opérations de Change & le Marché Scriptural peuvent entraîner l'application par la Banque d'une commission « markup » (« taux ») sur le prix d'exécution reçu de la contrepartie. Cette commission « markup » est calculée sur le montant nominal correspondant (pour les spots, forwards et swaps) ou sur la prime (pour les options).

Montant en EUR (non cumulatif)	Spots, forwards & swaps <sup>3</sup>		Opération de change Options <sup>4,5</sup>	
	Taux minimum (%)	Taux maximal (%)	Tarif minimum (ou contre-valeur)	Tarif maximal (%)
< 100 000	0,90%	1,50%	50 EUR	2,00% de la valeur nominale
< 250 000	0,70%	1,50%		
< 500 000	0,50%	1,50%		
< 1M	0,35%	1,50%		
< 5M	0,30%	1,00%		
> 5M	0,10%	0,70%		

## Métaux Précieux Physiques

Les métaux précieux physiques ne peuvent être remis ou déposés auprès de la Banque qu'à condition de fournir la preuve (sous forme d'extraits de compte ou de bordereaux d'achat) que les actifs en question ont été vendus par BGL BNP Paribas.

De nouvelles entrées au coffre-fort (le dépôt physique de métaux précieux sera reflété dans le dépôt de titres) ne peuvent être effectuées que si le Client renonce à un retrait physique ultérieur. En cas de vente, le produit de la vente sera crédité exclusivement sur le compte courant.

<b>Frais transactionnels</b>	<b>2,00%</b>
------------------------------	--------------

1 JOB : Jour Ouvrable Bancaire.

2 Compte courant en XAU (once d'or), XAG (once d'argent), XPD (once de palladium) et XPT (once de platine).

3 Le taux appliqué dépend du montant, de la volatilité et de la liquidité.

4 Le taux appliqué dépend du montant, de la complexité et de la maturité de l'option.

5 Pour une stratégie de produits dérivés comprenant plusieurs options (stratégies d'options à multiples segments), la majoration est appliquée au notionnel de l'option (segment) dont le montant notionnel est le plus élevé (c'est-à-dire que les notionnels de tous les segments ne sont pas agrégés).

# Solutions de Financement

## Crédit Lombard Multi-Devises

Un crédit garanti par vos actifs financiers offrant flexibilité et sécurité.

*Une tarification vous sera proposée sur demande.*

### Lombard Consumer

Le financement de vos projets sans vous désengager des marchés financiers dans lesquels vous êtes investis.

### Lombard Leverage

Le financement permettant d'acquérir des actifs financiers additionnels en prenant appui sur le portefeuille déjà détenu (effet levier). Concerne l'investisseur averti qui maîtrise les risques lorsque sa conviction est que le rendement des futurs investissements réalisés sera supérieur au coût du financement.

## Crédit Court Terme (1 à 12 mois)

Devise	Type de Ligne de Crédit
EUR	Débit sur Compte Courant (Optiflex) Avance à Terme Fixe 3, 6, 12 mois
USD	
GBP	
CHF	
Autres Devises	

## Crédit Moyen & Long Terme (> 12 mois à 5 ans)

Devises disponibles : EUR, USD, GBP, CHF, autres devises sur demande.

# Gestion des Liquidités

## Compte Optiflex

Compte courant disponible dans les principales devises (EUR, USD, CHF, GBP, ...).

Taux d'intérêt créditeur	0 %
Taux d'intérêt débiteur	Taux variable en fonction des conditions de marché
Date valeur crédit	J JOB <sup>1</sup>
Date valeur débit	J JOB <sup>1</sup>

## Compte Private Invest<sup>2</sup>

Compte de placement disponible en EUR/USD, permettant de conserver une disponibilité des liquidités à tout moment.

Taux d'intérêt créditeur	Taux banque fixé mensuellement
Date valeur crédit	J+1 JOB <sup>1</sup>
Date valeur débit	J-7 JOB <sup>1</sup>

## Call Account 100<sup>2</sup>

Compte de placement disponible en EUR/USD, permettant d'assurer une rémunération optimale des liquidités stables, moyennant le respect d'un préavis de débit (call) de 100 jours.

Taux d'intérêt créditeur	Taux banque fixé mensuellement
Date valeur crédit	J+1 JOB <sup>1</sup>
Date valeur débit	J JOB <sup>1</sup> (avec un préavis de 100 jours calendaires <sup>3</sup> )

## Dépôts à terme<sup>2</sup>

Périodes usuelles 1-2-3-6-12 mois	Taux variable en fonction des conditions de marché
Prélèvement avant échéance	Pénalité selon le montant du capital prélevé et la période résiduelle +250 EUR de frais de traitement

1 JOB : Jour Ouvrable Bancaire.

2 Non disponible au sein des mandats de gestion discrétionnaire *My Mandate*.

3 En cas de non-respect du préavis de 100 jours calendaires, imputation d'une pénalité correspondant à 100 jours d'intérêts créditeurs sur le montant retiré.

# Virements

## Virement sortant<sup>1</sup> en EUR au Luxembourg et dans la zone SEPA<sup>2/3</sup>

Virement d'un compte BGL BNP Paribas...	Manuel	Électronique
... vers un autre compte privé (même racine)	Gratuit	Gratuit
... vers un autre compte BGL BNP Paribas <sup>4</sup>	1 EUR 15 opérations gratuites/trim.	Gratuit
... vers un autre compte zone SEPA		
< 125 000 EUR <sup>4</sup>	30 EUR	Gratuit
125 000 - 250 000 EUR	150 EUR	Gratuit
> 250 000 EUR	200 EUR	Gratuit
<b>Virement Urgent et copie SWIFT</b>		
Cumulatif à d'autres frais liés à l'opération	15 EUR	-

## Virement sortant vers un pays hors zone SEPA et/ou en devises<sup>3/5</sup>

Virement d'un compte BGL BNP Paribas	Manuel	Électronique
... vers un compte du Groupe BNP Paribas hors zone SEPA et/ou en devises	0,20% min. 30 EUR / max. 200 EUR	Gratuit
... vers un compte hors zone SEPA et/ou en devises	0,20% min. 30 EUR / max. 200 EUR	0,15% min. 5 EUR / max. 180 EUR

## Virement entrant

... en EUR d'un pays de la zone SEPA	Gratuit
... en devises et/ou d'un pays hors zone SEPA	0,2 % min. 5 EUR / max. 40 EUR

## Frais de correspondant - Virement sans frais pour le bénéficiaire

	Transfert en EUR et en zone SEPA	Transfert en devise ou hors zone SEPA
≤ 50 000 EUR	Gratuit	25 EUR
≤ 125 000 EUR	Gratuit	50 EUR
> 125 000 EUR	tarif standard : 50 EUR Luxembourg : gratuit	100 EUR

## Réception d'un ordre de paiement et date d'exécution

Réception d'un ordre de paiement	Date d'exécution
Sortie de fonds	Date valeur de débit correspondant à la date d'exécution de l'opération
Entrée de fonds	Date valeur de crédit correspondant à la date de disponibilité des fonds
Virement sur support papier reçu avant 15h00	Au plus tard le jour ouvrable suivant
Virement électronique reçu avant 16h30, un jour ouvrable	Le jour-même
Virement électronique reçu un jour non ouvrable ou après 16h30, un jour ouvrable	+1 jour ouvrable

1 Les virements instantanés sont considérés comme des virements électroniques SEPA en EUR et sont limités à un montant maximal de 100.000 EUR.

2 La zone SEPA couvre les 27 États membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, Monaco, Saint-Marin, Andorre, l'État de la Cité du Vatican/le Saint-Siège, et à compter de 2025, le Monténégro, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie et la Serbie (avec possibilité de paiements SEPA à la Serbie uniquement à partir de mai 2026).

3 En mode « frais à charge du donneur d'ordre », ces frais sont cumulables avec d'éventuels frais de correspondant.

4 Le montant des frais de virement sera prélevé fin de trimestre pour les virements inférieurs à 125.000 EUR.

5 En cas d'opération de change, une commission de change sera appliquée.

# Cartes Bancaires et Paiements

## Cartes Bancaires<sup>1</sup>

Bénéficiez de 2 cartes bancaires offertes, incluses dans Wealth Management Service.

Conditions d'éligibilité disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

Tarifcation applicable pour toute demande de carte supplémentaire :

### Cartes de débit

Visa Debit	24 EUR / an
------------	-------------

### Cartes de crédit

Visa Classic	24 EUR / an
--------------	-------------

Mastercard Gold	66 EUR / an
-----------------	-------------

Mastercard Platinum	204 EUR / an
---------------------	--------------

Mastercard Elite	336 EUR / an
------------------	--------------

Visa Business	1-5 carte(s)	40 EUR / an
	6-50 cartes	25 EUR / an
	> 50 cartes	20 EUR / an

## Frais liés aux cartes bancaires

Rédition du PIN pour la carte de débit ou crédit	Gratuit
Remplacement de carte (en cas de perte, de vol...)	Carte de crédit ou de débit : 18 EUR
Demande carte ou PIN urgent / carte de crédit ou débit	90 EUR/demande + frais postaux
Duplicata du relevé de carte de crédit	30 EUR/duplicata

## Frais de Change

Le cours de change journalier Mastercard ou Visa + mark-up fee.

Commission appliquée pour les opérations non EUR.

### Mark-up fee appliqué sur les opérations

	Mastercard	Visa
Taux USD	1,00 %	1,25 %
Taux GBP	1,00 %	1,25 %
Taux CHF	0,85 %	0,40 %
Taux autre devise	1,00 %	1,00 %

<sup>1</sup> Non disponible au sein des mandats de gestion discrétionnaire My Mandate.

# Retraits et Paiements

## Avec une carte de débit

Retraits distributeurs BGL BNP Paribas	<b>Gratuits</b>
Retraits autres distributeurs au Luxembourg & UE	<b>20 gratuits / trimestre</b> (retrait suppl. 1,00 EUR / retrait)
Retraits hors UE	<b>5 EUR / retrait</b> (+ éventuels frais de change)

## Paiements dans les commerces - carte de débit

Paiements commerces UE	<b>Gratuits</b>
Paiements commerces hors UE	<b>1 EUR / paiement</b> (+ éventuels frais de change)

## Avec une carte de crédit

Retraits	<b>2,50 EUR + 2 % du montant prélevé</b> (+ éventuels frais de change)
----------	---

## Paiements dans les commerces - carte de crédit

Paiements commerces UE	<b>Gratuits</b>
Paiements commerces hors UE	<b>Frais de change</b>

# Autres Frais

## Transfert de Titres d'un dépôt BGL BNP Paribas

Vers un autre dépôt auprès de BGL BNP Paribas	Gratuit
Vers un dépôt auprès d'une autre banque	100 EUR par code valeur

**Important : les éventuelles taxes ou charges complémentaires qui seraient à prendre en charge par la Banque suite aux opérations de mise en dépôt ou de retrait, ne sont pas incluses dans notre commission. Elles sont décomptées séparément.**

Par exemple :

- les frais d'enregistrement de titres nominatifs ;
- les taxes associées au changement de propriété sur les titres transférés.

## Succession

Frais d'ouverture d'un dossier de succession	50 EUR
Frais de traitement et de conservation - Succession nationale :	
1 <sup>re</sup> année	50 EUR
2 <sup>e</sup> année	75 EUR
Année supplémentaire	100 EUR
Frais de traitement et de conservation - Succession internationale	0,5 % des actifs financiers (min 200 EUR, max 3 500 EUR)

## Frais Divers

Frais de clôture <sup>1</sup>	600 EUR
Frais administratifs <sup>2</sup>	100 EUR / heure – min. 125 EUR
Conservation des dépôts en espèces après résiliation de la relation	1% par an sur le montant global des dépôts (min 175,50 EUR/trimestre <sup>3</sup> )
Conservation des dépôts en titres après résiliation de la relation	2% par an sur le montant global des dépôts (min 351 EUR/trimestre <sup>3</sup> )

## Certificats et Attestations

Relevé sur demande de type « Situation globale - fin de mois »	90 EUR/relevé
Relevé sur demande de type « Situation globale - autre que fin de mois »	100 EUR/relevé

<sup>1</sup> Applicable aux comptes dont la demande d'ouverture a été signée depuis moins de 12 mois.

<sup>2</sup> Frais liés aux demandes spécifiques hors packages Wealth Management.

<sup>3</sup> Ou contre-valeur en devises.

BGL BNP Paribas Société Anonyme, ayant son siège social avenue J.F. Kennedy, 60, L-1855 Luxembourg est responsable de la production et de la distribution du présent document.

Ce document est fourni à titre d'information et ne constitue ni une offre ni une sollicitation à la vente, l'achat ou la souscription de tout instrument financier et ce dans quelque juridiction que ce soit ; il ne constitue pas non plus un prospectus au sens de la législation applicable aux prospectus. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas des recommandations ou des conseils en investissement. Ce document n'a pas la prétention de donner une description exhaustive de(s) (l')instrument(s) financier(s) au(x)quel(s) il se rapporte, ni de son (leurs) émetteur(s), ni de certains risques qui y sont liés. Bien que toutes les mesures raisonnables aient été prises afin de garantir l'exactitude des informations qu'il contient, ni BGL BNP Paribas, ni aucune société qui y est liée, ni aucun de ses administrateurs, collaborateurs ou employés ne pourront être tenus responsables d'une quelconque information incorrecte, incomplète ou manquante ou de tous dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations ou autres dépenses qui résulteraient de l'usage de ou de la référence à ce document, sauf en cas de dol ou de faute lourde.

(L') (Les) instrument(s) financier(s) au(x)quel(s) se rapporte ce document (peut) (peuvent) ne pas être disponible(s) dans toutes les juridictions. Une décision d'investir dans ce(s) produit(s) ne peut être prise sur la seule base de ce document et ne devrait être prise qu'après une analyse prudente de tous ses caractéristiques et des risques qui y sont liés (tels que décrits dans le Panorama de l'Investisseur), ainsi qu'après avoir obtenu toutes les informations nécessaires et le conseil de conseillers professionnels (en ce compris de conseillers fiscaux).

BGL BNP Paribas Société Anonyme, en tant qu'établissement de crédit, est soumise à la réglementation et au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Communication Marketing 05/2026

Date de mise à jour : 15/06/2026

Date Publication : 30/06/2026

Référence : PCT\_WM\_FR\_09\_2026\_V1

BGL BNP Paribas Banque Privée et BNP Paribas Wealth Management, au Luxembourg, sont des métiers de BGL BNP Paribas.

**BGL BNP PARIBAS S.A.**

Société Anonyme - 60, avenue J. F. Kennedy - L-1855 Luxembourg - Téléphone : (+352) 42 42-1 - www.bgl.lu - R.C.S. Luxembourg : B 6481 - LEI - UAIAINAJ28P30ESGWE37

Établissement de crédit agréé et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur financier (« CSSF »), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

BGL BNP Paribas est une agence d'assurances (1996AC001) agréée auprès du Commissariat aux Assurances (Luxembourg) pour la compagnie d'assurance luxembourgeoise Cardif Lux Vie S.A.



**BNP PARIBAS**  
**WEALTH MANAGEMENT**

La banque  
d'un monde  
qui change